

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE
LUNDI 10 JANVIER 2011, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À
CÔTE SAINT-LUC, À 20 H**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Mike Cohen, B.A.
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

Mme Tanya Abramovitch, Directrice générale et Directrice de la
bibliothèque
Mme Nadia Di Furia, Directrice générale adjointe et Directrice des
Ressources humaines
M. Jonathan Shecter, Greffier, agissant à titre de secrétaire de réunion

PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme aucun résidant n'était présent, il n'y a pas eu de questions.

110101

**RESOLUTION D'ACCEPTER LES CONDITIONS EN VUE DE RECEVOIR UNE
PROLONGATION JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2011 POUR LES PROJETS DANS
LES CATEGORIES SUIVANTES: (QUI COMPREND LE CENTRE AQUATIQUE
ET COMMUNAUTAIRE) FONDS DE STIMULATION DE L'INFRASTRUCTURE
(FSI), DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE DE LOISIRS (PIL), DU
PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES (PRECO) AND
TOME 1.3 OF FONDS CHANTIERS CANADA-QUEBEC**

ATTENDU QUE :

- le gouvernement du Canada a annoncé qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI), du Programme d'infrastructure de loisirs (PIL), du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) ou du volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ 1.3);
- pour être prolongés jusqu'au 31 octobre 2011, ces projets doivent avoir eu des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) faites avant le 31 mars 2011 et une réclamation transmise pour ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire avant le 31 mars 2011;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit recevoir, avant le 12 janvier 2011, une résolution par laquelle le bénéficiaire de l'aide financière s'engage à compléter ces projets et à

accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;

- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit aussi recevoir avec cette résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation de chaque projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur (ou par un architecte pour les projets dont les services d'un ingénieur ne sont pas requis);

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

«QUE la Ville de Côte Saint-Luc :

- s'engage à terminer le ou les projets de la liste annexée à la présente résolution comme étant annexe A préparé et certifiée par le trésorier de la Ville et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;
- fournisse avec la présente résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation du projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur (ou par un architecte pour les projets dont les services d'un ingénieur ne sont pas requis), pour chaque projet de la liste annexée à la présente résolution;
- accepte que les projets n'étant pas dans la liste annexée à la présente résolution seront complétés en respectant les échéances initiales de fin de projet des programmes visés.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110102

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise que le Maire déclare la séance ajournée. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 20h24, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT AJOURNÉE.

ANTHONY HOUSEFATHER
MAIRE

JONATHAN SHECTER
GREFFIER

